

**S.I.V.O.S
Du NORD EST
GATINAIS
89150 BRANNAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 11 Décembre 2025

Date de la Convocation :	3 décembre 2025	Date d'affichage :	3 décembre 2025
Effectif légal :	17	En exercice :	17
Présents :	15	Qui ont pris part à la délibération :	17

L'an deux mil-vingt-cinq et le 11 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe CLATOT.

Etaient présents :

Commune de Villethierry

Mmes C. POTHERAT, C. PASQUIER, E. FOUQUEAUX, B. BOUILLOT et A. MARTIN

Commune de Lixy

M. E. SEGUELAS, Mme A. ROGER

Commune de Brannay,

D. ROUSSEL, D. JEULIN, M. LAURENT A. et M. BOULLE

Commune de Dollot

M. JJ. NOËL

Commune de Vallery

M. P. CLATOT, JF CHABOLLE et A. AMBERMONT

Etaient absents : A. DE RYCKE pouvoir à E. SEGUELAS et E. LAFLEUR pouvoir à JJ. NOËL

Monsieur Philippe CLATOT est nommé secrétaire.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – Plan prévisionnel
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE LIXY**

Délibération 2025/30 classification 7.5

Monsieur le Président expose que le projet de construction d'un groupe scolaire à Lixy dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études, avant-projet définitif **5 050 000 € HT soit 6 060 000 € TTC**.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Région « Territoire en Action » du Département Pacte territoire « Ambition », du Fonds Européen de Développement Régional FEDER, de la CAF et de l'Agence Nationale du Sport.

Le plan de financement prévisionnel avec FEDER de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, agence nationale du sport...)</i>			
		200 000 €	3.96 %
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	1 100 000 €	21.78 %
Région	« Territoire en action »	300 000 €	5.94 %
Département	Pacte territoire « ambition »	350 000 €	6.93 %
FEDER		340 000 €	6.73 %
<i>Auto-financement</i>			
Emprunt		2 760 000 €	54.66 %
Total HT		5 050 000 €	100 %

Le plan de financement prévisionnel sans FEDER de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements privés (CAF, agence nationale du sport...)</i>			
		200 000 €	3.96 %
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	1 100 000 €	21.78 %
Région	« Territoire en action »	300 000 €	5.94 %
Département	Pacte territoire « ambition »	350 000 €	6.93 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		100 000 €	1.98 %
Emprunt		3 000 000 €	59.41 %
Total HT		5 050 000 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : mai 2026

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juin 2028

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 5 050 000 € HT
- approuve le plan de financement exposé

- autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR, de la DSIL, de la Région, du Département, du Fonds Européen de Développement Régional FEDER et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, par voie postale au 22 rue d'Assas - 21000 DIJON ou par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr/>

Ampliation sera faite à :

- Préfecture de l'Yonne
- Communes de Brannay, Dollot, Lixy, Vallery et Villethierry.

Ainsi fait et délibéré ont signé tous les membres présents.

Acte déclaré exécutoire. Pour extrait conforme,

Après affichage et notification le 12 décembre 2025

Et transmission en Préfecture le : 12 décembre 2025

Ainsi fait et délibéré ont signé tous les membres présents.

Brannay, le 12 décembre 2025

Le Président
Philippe CLATOT

